

**Conseil Communautaire du 28 février 2017**  
19 H 00 – La Haye-Fouassière

**PROCÈS-VERBAL**

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 48 (puis 50)

Présents : 40 (puis 42)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		
<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU	Mme Danielle PICAUD	
<b>BOUSSAY</b>	M. Gérard ESNAULT	M. Sébastien CHAMBRAGNE	Mme Véronique NEAU-REDOIS
<b>CHÂTEAU-THÉBAUD</b>	M. Jean-Paul LOYER	M. Alain BLAISE	Mme Jacqueline LEVESQUE
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON (à partir du point n°3)	M. Antoine CATANANTI M. Benoît PAYEN	Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS (à partir du point n°3)
<b>GÉTIGNÉ</b>	M. François GUILLOT	Mme Karine GUIMBRETIERE	M. Michel PICHERIT
<b>GORGES</b>	M. Claude CESBRON	M. Patrice LECHAPPE	M. Didier MEYER
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	Mme Marcelle CHAPEAU	Mme Suzanne DESFORGES	Mme Josette SCOUARNEC
<b>LA HAYE-FOUASSIÈRE</b>	M. Jean-Pierre BOUILLANT	M. Jean-Claude DOLLET	M. Vincent MAGRE
<b>LA PLANCHE</b>	M. Jean-Paul RICHARD	M. Bernard HERVOUET	
<b>MAISDON-SUR-SÈVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN	M. Pascal BROCHARD	Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIÈRES</b>	M. Benoît COUTEAU	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
<b>REMOUILLÉ</b>	Mme Sonia BERNABE		
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	M. Joël BASQUIN	Mme Danièle GADAIS	
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	Mme Martine LEGEAI	M. Denis THIBAUD	
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE	M. Patrick PICARD	
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN	Mme Armelle ROYER	

Excusés : M. Philippe JUVIN qui a donné procuration à Jean-Guy Cornu, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Claude Cesbron, M. Jean-Yves COLAS qui a donné procuration à Vincent Magré, M. Fabien DECOURT qui a donné procuration à Marcelle Chapeau, Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Jean-Pierre Bouillant, M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à Sonia Bernabé, M. Michel BATARD qui a donné procuration à Armelle Royer et M. Daniel BONNET qui a donné procuration à Nelly Sorin.

Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT, maire de La Haye-Fouassière, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel.

- 👉 Le Conseil Communautaire désigne monsieur Jean-Pierre BOUILLANT pour être secrétaire de cette séance.
- 👉 Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité. L'adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 est repoussée au conseil communautaire du 28 mars 2017.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour.

## ENVIRONNEMENT - DECHETS

### ↳ Présentation du projet de requalification de la déchèterie de Remouillé par le cabinet ARTELIA / INSO

Monsieur ESNAULT, vice-président, présente Monsieur Baptiste LE GUET du Cabinet ARTELIA, maître d'œuvre de l'opération de requalification de la déchetterie de Remouillé.

Monsieur LE GUET précise que le projet est arrivé à la phase d'avant-projet sommaire qui a permis de repreciser les besoins et les possibilités d'aménagement et, en conséquence, le programme des travaux à mettre en œuvre, d'établir divers scénarii d'aménagement et de fournir une approche financière des coûts de travaux.

Le planning des travaux envisagé permet d'envisager une ouverture mi 2018 ou fin 2018.

Le diagnostic révèle que le site existant présente des infrastructures globalement en bon état. Cependant, le schéma de circulation présente des carences et les locaux d'exploitation et de stockage des déchets sont petits et non conformes. Enfin, la déchetterie ne dispose pas de zone de stockage suffisant ce qui ne permet pas une optimisation du tri lors de la collecte.

Trois scénarii ont donc été proposés :

- Un scénario 0 qui s'appuie sur la commande initiale c'est-à-dire qu'il s'appuie au maximum sur l'infrastructure existante. Or, un tel scénario ne permet pas de répondre aux objectifs et enjeux fonctionnels du programme d'aménagement.
- Le scénario 1 propose une refonte totale du système de circulation pour répondre aux objectifs fonctionnels et sécuritaires avec maintien de l'ensemble des accès sur la façade principale de la déchetterie existante.
- Enfin, le scénario 2 permettrait une optimisation du système de circulation avec déplacement de l'accès usagers permettant une plus grande longueur de stockage de véhicules en entrée de site et l'intégration d'une voie de recirculation des usagers entre haut et bas de quai. Ce scénario suppose la réalisation d'un nouvel accès en dehors des emprises foncières du site existant.

Concernant les aspects financiers, le projet peut faire l'objet un subventionnement à hauteur de 30% par l'ADEME, et un dossier de demande de subvention au titre du FS IPL « grandes priorités 2017 sera déposé par la communauté d'agglomération.

En fonction des différents scénarii, le coût financier du projet (options utiles et éléments complémentaires dont mise aux normes PMR) s'établit comme suit :

Désignation	Scenario 0	Scenario 1	Scenario 2
<b>Eléments de base</b>			
Solution de base	560 000 €	720 000 €	782 000 €
Options utiles	62 000 €	67 000 €	67 000 €
<b>sous total en euros HT</b>	<b>622 000 €</b>	<b>787 000 €</b>	<b>849 000 €</b>
<b>Eléments complémentaires</b>			
Options éventuelles	75 000 €	55 000 €	55 000 €
Eléments de sécurité (vidéo et contrôle d'accès)	30 000 €	30 000 €	30 000 €

L'écart constaté avec les éléments financiers de l'étude de faisabilité et l'APS s'explique par le fait que dans l'étude de faisabilité, certains éléments n'avaient pas été pris en compte, notamment en termes d'obligations réglementaires mais aussi sur les aspects qualitatifs notamment sur les locaux d'accueil des usagers mais aussi de travail pour les fonctionnaires.

Monsieur LE GUET précise qu'il est prévu d'arrêter l'avant-projet définitif le 28 mars.

Monsieur ESNAULT explique que l'APS a été présenté au conseil d'exploitation ainsi qu'au bureau des maires qui se sont exprimés en faveur du scénario 2. Ce scénario présente également pour avantage de ne pas avoir à fermer le site durant les travaux.

Le cabinet ARTELIA confirme qu'une réflexion a été menée pour qu'effectivement la déchetterie ne soit pas fermée pendant les travaux ou alors sur une période très courte.

Monsieur BOUILLANT note que l'accès par le bas doit se faire par un terrain extérieur à la déchetterie.

Le cabinet ARTELIA précise que cet accès nécessitera d'acquérir des parcelles appartenant à la commune de Remouillé ainsi qu'à un propriétaire privé.

Madame LEGEAI exprime son intérêt pour le projet qui va dans le sens de ce qui existe au niveau de la Halte éco-tri de la Haye-Fouassière.

Monsieur HERVOUET demande ce qu'il sera fait des déchets verts.

Monsieur ESNAULT explique qu'actuellement le compost produit ne peut pas être normé et qu'en conséquence, il faut trouver des filières de retraitement ou le confier à un prestataire.

Le cabinet ARTELIA précise que le traitement des déchets verts doit être une question centrale car ils conditionnent pour beaucoup la taille des déchetteries, il faut avant tout inciter au compostage chez les particuliers.

Monsieur ESNAULT remercie le cabinet ARTELIA de cette présentation.

#### **↳ Programme local de prévention des déchets (PLPD) : accord de principe pour l'attribution d'une subvention pour l'achat de gobelets réutilisables**

Monsieur ESNAULT expose :

Considérant l'engagement de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), dans la poursuite de ce qui a déjà été mis en œuvre depuis quelques années à l'échelle des quatre anciennes collectivités du vignoble nantais,

Afin d'encourager l'utilisation de gobelets réutilisables plutôt que des jetables lors des manifestations,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 1 voix contre,

APPROUVE le principe de l'attribution d'une subvention pour l'achat de gobelets réutilisables, aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires de la subvention sont les associations et organismes à but non lucratif domiciliés et exerçant leurs actions sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- le montant de la subvention s'élève à 30% du montant d'achat HT, avec un plafond à 300 €
- une seule subvention est allouée par organisme, qu'elle soit plafonnée ou non, et dans la limite des crédits disponibles

APPROUVE la convention relative au versement de la subvention pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les associations, et tout acte afférent à la présente délibération.

## **FINANCES**

### **↳ Débat d'orientations budgétaires 2017**

Monsieur Guillot, Vice-Président en charge des finances, explique que le Débat d'orientations budgétaires permet d'avoir une vue sur les exercices passés mais aussi de regarder en avant. Ainsi, chacun peut avoir un regard et s'exprimer sur ce que sont les objectifs de la collectivité et la stratégie financière adoptée.

Monsieur Guillot souligne qu'en raison de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires n'était pas obligatoire cette année et, en conséquence, tient à remercier Madame la Présidente qui a tout de même souhaité ce débat.

Monsieur Guillot et Monsieur Basquin, Vice-Président en charge de la mutualisation et de la prospective, présentent le rapport qui était joint à la convocation du conseil. En premier lieu, il est présenté une rétrospective 2015-2016 des budgets des deux ex-communautés de communes.

La prospective 2017-2020 expose le projet pluriannuel d'investissements qui correspond aux grands axes définis dans le projet politique. Les conséquences de ce programme sur les budgets consolidés de la collectivité pour les années à venir sont ensuite exposées ainsi que sur les ratios permettant d'évaluer la santé financière de la communauté d'agglomération. Enfin, il est présenté une préfiguration du budget 2017.

Madame la Présidente remercie les vice-présidents de cette présentation et invite les conseillers à faire part de leurs remarques ou questions.

Monsieur Nicolon souhaite partager sa réflexion globale sur la présentation qui a été faite ce soir. Pour la collectivité nouvellement créée, il s'agit de construire un budget de confiance acceptable par les concitoyens.

Certains éléments sur la stratégie financière le questionnent, notamment la question d'une éventuelle augmentation des taux de fiscalité. Concernant l'épargne, il souligne qu'elle est divisée par trois en fin de mandat, alors que l'on constate une augmentation des charges de fonctionnement de plus de 4%. Il manque par ailleurs selon lui une visibilité sur les compensations des transferts. Il convient donc d'élaborer un budget prudent avec le vote d'un budget supplémentaire une fois que les négociations sur les transferts de compétences seront achevées. Monsieur Nicolon s'interroge ensuite sur la manière dont s'affichera l'exercice de la compétence développement durable et responsabilité sociétale des organisations ainsi que sur la non-prise en compte de la compétence cycle de l'eau dans le PPI. Pour lui, il faut que l'on puisse réfléchir collectivement à cette question car il conviendra de hiérarchiser les investissements en privilégiant les actions permettant d'assurer l'équilibre du territoire, l'accessibilité et l'accès à l'emploi. Enfin, Monsieur Nicolon juge que beaucoup de chiffres ont été présentés mais que le conseil n'a aucune précision sur ces chiffres alors même que sur certains projets, on a vu des estimations passer du simple au double.

Madame la Présidente souhaite rappeler que le débat d'orientations budgétaires, dans le contexte de la fusion, n'était pas obligatoire et qu'en conséquence, le rapport qui a été réalisé l'a été en fonction des éléments disponibles. En outre, ce DOB intervient un mois avant le vote du budget, chaque commission travaillant actuellement sur les priorisations des investissements sur la base du PPI, et également du PPI des communes pour vérifier la bonne cohérence. Le budget sera modifié dès que les informations sur les recettes seront connues (budget supplémentaire ou décision modificative). Madame SORIN précise enfin qu'il n'y a pas d'augmentation des taux de prévu, l'augmentation des recettes fiscales étant liée à la prise en compte de l'installation de nouveaux foyers.

Monsieur Joël BASQUIN relève que pour Monsieur NICOLON, le DOB manque de lisibilité. Pourtant, c'est pour avoir plus de lisibilité par rapport au PPI que cette prospective a été réalisée et elle démontre que l'on peut supporter le PPI. Celui-ci devra être affiné, hiérarchisé, mais la collectivité dispose d'une certaine lisibilité pour savoir où elle va. Concernant la compétence eau, il conviendra effectivement d'anticiper. En ce qui concerne l'augmentation des charges de fonctionnement, le rapport se base sur les hypothèses de travail du cabinet Calia conseil. Enfin, il confirme que l'augmentation des recettes fiscales présentées n'est pas liée à une augmentation des taux mais à une augmentation des bases physiques et la revalorisation annuelle des bases d'imposition décidée chaque année par la loi de finances.

Monsieur GUILLOT souhaite également rappeler que le DOB ne consiste pas à élaborer un budget. En outre, sur la fiscalité, le levier fiscal doit être activé avec prudence. L'augmentation doit être évitée au maximum, mais avec la baisse des dotations et la multiplication des transferts de compétence, la collectivité y sera peut être contrainte d'ici la fin du mandat.

Monsieur MAGRE approuve l'idée de la prudence car il s'inquiète dans le contexte électoral actuel, de la pérennité du fond de soutien qui permet de diminuer la charge de la dette liée au Quatrain. Le futur Président de la République pourrait revenir sur ce fonds de soutien. En outre, pour lui, il est nécessaire de hiérarchiser le PPI, l'axe 1 captant 40% des investissements projetés sur les années à venir.

Madame Suzanne DESFORGES informe l'assemblée que le fonds de soutien a fait l'objet d'une convention tripartite dans laquelle l'Etat s'est engagé. Ce qui peut être plus aléatoire, c'est l'inscription des crédits en loi de finances.

Madame Marcelle CHAPEAU précise que si l'un des cocontractants ne respectait pas ses engagements concernant le fonds de soutien, les autres ne seront pas tenus de respecter les leurs.

Madame la Présidente remercie une nouvelle fois les vice-présidents pour leurs exposés ainsi que les services, et invitent le conseil à délibérer.

Le Conseil communautaire, après débats et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

PREND ACTE de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

CHARGE Madame la Présidente de traduire dans une lettre de cadrage les orientations préconisées pour équilibrer le budget 2017.

## ↳ **Autorisation de poursuites nécessaires au recouvrement des créances**

Afin d'adresser au Receveur communautaire les différentes autorisations nécessaires à la poursuite ou non des créances,

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE** de donner les autorisations suivantes au Receveur communautaire de manière permanente et pour la durée du mandat :

- Pour les sommes de 0 à 29 €
  1. Dans les 1 mois ½ : lettre de rappel de la trésorerie
- Pour les sommes de 30 € à 129 €
  1. Dans les 1 mois ½ : lettre de rappel de la trésorerie
  2. Le mois suivant : lettre d'huissier de justice
  3. OTD (Opposition à Tiers Détenteur) sur employeurs, CAF, pôle emploi
- Pour les sommes à partir de 130 €
  1. Dans les 1 mois ½ : lettre de rappel de la trésorerie
  2. Le mois suivant : lettre d'huissier de justice
  3. OTD (Opposition à Tiers Détenteur) sur compte bancaire. Si la saisie sur le compte n'est pas possible, huissier du trésor avec une saisie-vente

**PRECISE** qu'un état des restes à recouvrer devra être adressé par le Receveur communautaire à la Communauté d'agglomération à fréquence trimestrielle.

## ↳ Subvention d'équilibre 2016 du budget principal au budget annexe espace culturel

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, informe l'Assemblée qu'une subvention d'équilibre à hauteur de 576 878 € a été prévue au budget principal 2016 de la Communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine pour garantir l'équilibre financier du budget de l'espace culturel Le Quatrain, notamment sur les charges suivantes : amortissement des investissements réalisés, salaires des agents communautaires, remboursement des emprunts liés à l'investissement d'origine et à la renégociation réalisée en 2015, charges de fonctionnement du Quatrain pour la partie couverte par des recettes propres.

Au regard des dernières opérations comptables et de la clôture des comptes, le besoin d'équilibre s'élève à 465 374 €.

Monsieur MAGRE souligne que le besoin d'équilibre est moins élevé cette année mais qu'il faut tenir compte du fait que le fond de soutien a été doublement versé en 2016. En conséquence, si le fond de soutien avait été moins élevé, le besoin en subvention d'équilibre aurait été plus important. En conséquence, Monsieur MAGRE souhaite s'abstenir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 44 voix pour et 6 abstentions,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de 465 374 € du budget principal au budget annexe Espace culturel 2016.

## ↳ Modalités d'amortissement des immobilisations

Les amortissements des nouveaux équipements de la Communauté d'agglomération commençant dès l'année 2017, M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, propose de fixer les différentes durées d'amortissement sur la base des durées existantes jusqu'alors dans l'une et/ou l'autre des communautés de communes préexistantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les nouvelles durées d'amortissement des biens ou catégories :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée
Réseaux de voirie et réseaux divers	30 ans
Poteaux incendie	30 ans
Constructions, bâtiments	25 ans
Candélabres et mobiliers urbains	20 ans
Déchèteries	15 ans
Voirie, aménagement	15 ans
Constructions, bâtiments et aménagement du terrain de camping	15 ans
Mobilier et mobilier de spectacles	10 ans
Travaux, installations techniques	10 ans
Matériel de transport (camions)	7 ans
Mobil-homes ou autres bâtiments locatifs	6 ans
Matériel de transport (véhicules légers)	5 ans
Matériel et outillage divers	5 ans
Colonnes d'apport volontaire (papier, verre)	5 ans
Colonnes d'apport volontaire avec système d'identification intégré (déchets ménagers)	5 ans
Bacs	5 ans
Systèmes d'identification	5 ans
Mobilier matériel d'équipement, logiciels, matériel informatique et matériel divers	3 ans
Etudes (non suivies de réalisation)	1 an
Puces électroniques	1 an
Badges d'identification (colonnes)	1 an
Subventions d'équipement reçues	Durée d'amortissement du bien concerné

PRECISE que cet amortissement est linéaire.

PRECISE que le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en un an est de 1 000 €.

PRECISE que ces nouvelles durées d'amortissement entreront en vigueur au 1er janvier 2017, et seront applicables aux biens renouvelables acquis ou construits à partir de l'année 2017.

#### ↳ **Vote des tarifs 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage à Clisson**

Madame la Présidente informe l'Assemblée que la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est transférée de plein droit aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans ce cadre, la Communauté de communes de la Vallée de Clisson a approuvé en séance du 13 décembre 2016 les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage à Clisson afin de permettre une application des tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Compte-tenu de la création de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle propose de délibérer de nouveau sur ces tarifs.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** les tarifs 2017 pour l'aire d'accueil de la Croix Tobi à Clisson comme suit :

Cautions	Forfait	100,00 €
Droits de place	Par nuitée	2,04 €
Consommation : eau potable	Le m <sup>3</sup>	3,34 €
Consommation : électrique	Le kw	0,20 €

#### ↳ **Demandes de subvention à la Préfecture de Loire-Atlantique au titre du FSIL ruralité 2017**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les communautés de communes de Sèvre Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson ont approuvé en décembre 2016 le Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo pour la période 2017-2020. Le contrat de ruralité est un contrat cadre entre l'Etat et l'EPCI adossé à un projet de territoire.

Ce contrat de ruralité se décline ensuite en conventions annuelles de financement qui arrêteront officiellement les actions financées dans le cadre du contrat.

Au titre de l'année 2017, il est proposé de présenter les projets suivants :

Thématiques	Maître d'ouvrage	Opérations	Coût prévisionnel d'opérations	Subvention demandée
Accessibilité aux services et aux soins	Gorges	Réalisation d'un pôle santé	1 222 641 €	100 000 €
Revitalisation des bourgs centres	Monnières	Reconversion d'espaces bâtis en centre bourg	425 000 €	39 416 €
	Vieillevigne	Requalification de l'avenue de Nantes	765 030 €	70 952 €
	Boussay	Requalification et accessibilité des voies et cheminements entre trois pôles de la commune	374 675 €	34 749 €
Attractivité du territoire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Réhabilitation du séchoir du Liveau	477 160 €	44 119 €
	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Extension de la ZA de la Garnerie à St Hilaire de Clisson	650 000 €	60 284 €
	Clisson	Travaux de rénovation d'assainissement (en lien avec un projet de développement économique)	606 026 €	56 205 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 520 532 €</b>	<b>405 725 €</b>

Monsieur NICOLLON demande si le compte-rendu du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson où le contrat de ruralité avait été adopté a été approuvé.

La présidente précise qu'il a été envoyé par mail.

Monsieur NICOLLON demande s'il ne doit pas être validé.

Madame la Présidente répond que la question sera examinée par les services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets présentés au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ruralité 2017, tels que listés ci-dessus.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FSIL ruralité 2017 pour la réhabilitation du séchoir du Liveau à Gorges, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes			
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT		
Etudes, frais maîtrise d'œuvre, honoraires, SPS, bureau de contrôle)	44 558 €	Etat (FSIL ruralité)	44 119 €		
Aménagements extérieurs	55 688 €	Région (NCR 2015-2018)	150 000 €		
Sous-sol : gros œuvre et menuiserie bois	17 573 €	Autofinancement	283 041 €		
Gros œuvre terrassement	26 536 €				
Charpente bois	63 603 €				
Menuiseries extérieures aluminium	152 000 €				
Menuiseries bois	21 101 €				
Plâtrerie isolation	6 849 €				
Sols durs + sols souples	8 621 €				
Peinture	15 257 €				
Plomberie	11 100 €				
Elévateur	26 500 €				
VMC et chauffage	20 569 €				
Electricité	7 205 €				
<b>TOTAL</b>	<b>477 160 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>477 160 €</b>

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FSIL ruralité 2017 pour l'extension de la ZA de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Voirie et réseaux divers - Assainissement	503 487 €	Etat (DETR)	122 500 €
Eclairage public – téléphone – électricité	96 942 €	Etat (FSIL ruralité)	60 284 €
Adduction eau potable	15 566 €	Autofinancement (dont la vente des lots)	467 216 €
Gaz (surlargeur de tranchée)	3 000 €		
Branchements eau, adduction téléphonique pour le poste de refoulement	13 568 €		
Espaces verts	17 437 €		
<b>TOTAL</b>	<b>650 000 €</b>		

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

## ↳ Demandes de subvention à la Préfecture de Loire-Atlantique au titre du FSIL grande priorité 2017

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du FSIL GP 2017, pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Remouillé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités 2017 pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Remouillé, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Etudes, frais de maîtrise d'oeuvre	26 285 €	ADEME (30%)	200 000
Génie civil - VRD	365 000 €	Etat (FSIL GP)	€
Bâtiments	250 000 €		300 000
Assainissement EU EP	80 000 €		€
Clôtures – portails – Espaces verts	56 000 €	Autofinancement	435 285
Protection incendie	40 000 €		€
Garde-corps et signalétique	31 000 €		
Eclairage extérieur	17 000 €		
Infrastructure réseaux	10 000 €		
Accessibilité PMR	30 000 €		
Mise en place des équipements de contrôle d'accès	15 000 €		
Mise en place de la vidéo surveillance	15 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>935 285 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>935 285 €</b>

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

## PISCINE

### ↳ Construction d'un nouvel équipement aquatique: approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée qu'une étude de pré-programme pour un nouvel équipement aquatique, confiée au cabinet ADOC, s'est déroulée de septembre à décembre 2016 et a permis de confirmer les besoins d'offre aquatique sur le territoire et la nécessité d'un nouvel équipement implanté sur la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine. Un scénario, validé par le comité de pilotage, a été présenté au conseil communautaire le 24 janvier 2017.

L'opération sera menée en maîtrise d'ouvrage publique, le mode de gestion sera déterminé ultérieurement. Elle propose d'approuver le programme et d'organiser un concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse pour le choix de la Maîtrise d'œuvre.

Madame LEGEAL précise à l'assemblée que le fond mobile a été validé.

Monsieur NICOLLON s'interroge sur le fait que l'on demande à l'assemblée de se prononcer à la fois sur les orientations générales et sur la méthode pour organiser le jury de concours mais également de valider le programme et de lancer l'opération.

Madame La président propose de retirer la première ligne concernant la validation du programme et le lancement de l'opération.

Monsieur MAGRE explique qu'il n'a pas été convaincu par les analyses du bureau d'études. Par ailleurs, il s'inquiète du fait que le mode de gestion sera déterminé ultérieurement et craint en conséquence le manque de lisibilité sur le projet.

Madame LEGEAI répond que le mode de gestion sera étudié parallèlement. Le groupe de travail est en revanche très attentif aux activités qui y seront proposées.

Monsieur GUILLOT précise que le groupe de travail a demandé au cabinet ad hoc si le choix du mode de gestion devait être tranché avant la construction du projet. Pour le cabinet, la question du mode de gestion est sans incidence sur la construction de l'équipement. Le choix du mode de gestion sera avant tout un choix politique qui dépendra notamment des éléments financiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE le programme général de l'opération et son enveloppe financière, à savoir :

- Contenu de l'offre
  - o 1 bassin sportif de 5 couloirs (312,5 m<sup>2</sup>)
  - o 1 bassin apprentissage / détente-loisirs (150 m<sup>2</sup>)
  - o 1 lagune de jeux (50 m<sup>2</sup>)
  - o 1 toboggan (70 ml)
  - o 1 espace bien-être avec jacuzzi, hammam, sauna et douches massantes
  - o 1 fond mobile de 125 m<sup>2</sup>
  - o Vestiaires, sanitaires et locaux de stockage
  - o Locaux pour l'accueil et l'administration
  - o Locaux techniques
  - o En option : bassin inox
- Coût d'investissement :
  - o Surface bâtie de 2 637 m<sup>2</sup> sur une emprise de 7 801 m<sup>2</sup>
  - o Fréquentation maximale instantanée (FMI) de dimensionnement : 460 personnes
  - o Coût d'opération évalué à 9 694 677 € HT avec un coût travaux de 7 601 687 € HT

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre par voie de concours, à signer le marché de l'attributaire et à passer tous les marchés annexes nécessaires à la bonne réalisation de l'opération (bureau de contrôle, SPS...).

DECIDE d'attribuer une prime maximale de 35 700,00 € HT par équipe aux 3 candidats admis à concourir, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de candidatures du concours restreint d'architecture et d'ingénierie, étant précisé que ce montant est déjà intégré dans le coût de l'opération.

DECIDE d'indemniser les personnes indépendantes composant le jury, à savoir un architecte du CAUE et un architecte du conseil de l'ordre des architectes de la manière suivante :

- architecte du CAUE : indemnité fixée forfaitairement par le CAUE à hauteur d'environ 228.67€ HT la demi-journée
- architecte du conseil de l'ordre : indemnité fixée librement par l'architecte désigné par le conseil de l'ordre

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

## **ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

### **↳ Avis sur le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Madame la Présidente informe l'Assemblée que la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dispose que l'Etat et le Conseil départemental élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma, d'une durée de six ans, dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès. Il définit un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les espaces présentant un déficit d'accessibilité et intègre en cas de besoin un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental de la Loire-Atlantique. Les objectifs du schéma sont :

- d'identifier les espaces présentant un déficit relatif en matière d'offre et d'accès aux services au public,
- de proposer des solutions pour le maintien ou l'amélioration de l'accessibilité au sein des territoires déficitaires.

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État, le Département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département de la Loire-Atlantique.

Après une période de concertation, le projet a été présenté le 6 décembre 2016. L'Assemblée est invitée à émettre un avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 49 voix pour et 1 abstention,

EMET un avis favorable au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public établi en date de décembre 2016.

PRECISE toutefois :

- qu'il est essentiel d'entretenir le dialogue avec les prestataires de ces services pour s'assurer de leur pérennité sur le territoire
- qu'il est important qu'une commune de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo soit habilitée à délivrer les cartes d'identité.

#### **Validation de l'harmonisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de certaines compétences communales et communautaires suite à la fusion**

Suite à la fusion des communautés de communes de Sèvre Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson, Madame la Présidente informe l'Assemblée que les élus disposent d'un délai d'un à deux ans pour préciser le contenu des compétences optionnelles et facultatives. De la même façon, il sera également nécessaire de définir le contenu de certaines compétences obligatoires qui font mention dans leur intitulé de la notion d'intérêt communautaire.

Il est proposé à l'Assemblée une harmonisation de quelques compétences pouvant faire un arbitrage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur NICOLLON expose que les sentiers de randonnées devaient être intercommunaux afin qu'ils puissent se développer au-delà des communes. En outre, il s'inquiète de la suppression des subventions aux Organisations intercommunales sportives (OIS) et espère que cela a fait l'objet d'une concertation.

Madame La Présidente répond que les OIS seront informés par courrier que les communes reprennent le financement de ces manifestations. Le retour de ces compétences aux communes sera pris en compte dans le calcul des transferts de charge.

Monsieur RIVALLIN précise, concernant les sentiers de randonnée, que la proposition d'un retour aux communes a été guidée par un souci de simplifier la gestion du foncier tant au niveau de la création du sentier que de son entretien.

Concernant les sentiers de randonnées, Monsieur LOYER demande que les engagements pris par la CCSMG concernant un certain nombre de travaux d'aménagement soient respectés avant le retour de cette compétence aux communes. Madame la Présidente lui a alors répondu que ces engagements seraient respectés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE d'harmoniser les compétences suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

#### Article 2.1 des statuts : développement économique

- ⇒ **Création et entretien des sentiers de randonnées**
  - Gestion commune : Création et travaux d'aménagement
  - Gestion communautaire : Entretien et balisage

#### Article 2.2 : aménagement de l'espace communautaire

- ⇒ **Créneaux des scolaires dans les piscines hors territoire**
  - Gestion communautaire

#### Article 3.1 : voirie d'intérêt communautaire et parc de stationnement communautaire

- ⇒ **Curage, fauchage et élagage de l'ensemble des réseaux de voirie (hors domaine privé de la commune)**
  - Gestion communale : curage, fauchage et élagage de l'ensemble des réseaux de voirie communale
  - Gestion communautaire : Groupement de commandes (coordination par la Communauté d'agglomération, avec paiement par la Communauté d'agglomération et les communes sur leur patrimoine respectif)

#### Article 4.5 : actions culturelles et sportives

- ⇒ **Soutien à l'animation sportive départementale et aux offices intercommunaux des sports**
  - Gestion communale

PRECISE que l'harmonisation de ces compétences devra être formalisée par une modification des statuts.

PRECISE que la commission locale d'évaluation de transferts des charges (CLETC) statuera sur l'évaluation des coûts de ces politiques au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

### ↳ **Redésignation des membres des commissions de travail**

Le Conseil communautaire, en séance du 24 janvier 2017, a désigné les délégués pour siéger dans les commissions et groupes de travail communautaire, sur proposition des communes membres.

Suite à la modification de délégués, et la désignation de nouveaux délégués, proposés par certaines communes, il est proposé d'approuver une nouvelle délibération pour annuler et remplacer celle de janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération communautaire n°24.01.2017-04 relative à la désignation des délégués dans les commissions et groupes de travail communautaires.

AUTORISE la participation des conseillers municipaux des communes membres aux commissions et groupes de travail de la Communauté d'agglomération.

DESIGNE les délégués titulaires et suppléants pour siéger dans les 12 commissions de travail communautaires, dont un tableau récapitulatif est joint.

DESIGNE les délégués pour siéger dans les 5 groupes de travail communautaires, dont un tableau récapitulatif est joint.

### ↳ **Désignation des délégués au conseil d'exploitation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que la régie autonome du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- un conseil d'exploitation, dénommé « Conseil d'exploitation Environnement – déchets », composé de 16 membres titulaires, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre
- le président du conseil d'exploitation
- et le directeur de la régie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au conseil d'exploitation Environnement – Déchets :

Communes	Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLEANTS
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	<b>Mme Danielle PICAUD</b>	M. Jacques NUAUD
BOUSSAY	<b>M. Gérard ESNAULT</b>	M. Claude JAFFROT
CHÂTEAU-THEBAUD	<b>Mme Viviane HERMON</b>	Mme Lysiane DEGOSSE
CLISSON	<b>M. Philippe BRETAUDEAU</b>	M. Olivier JEHANNO
GETIGNE	<b>M. Joël CHAILLOU</b>	Mme Françoise LEBOIS
GORGES	<b>Mme Michelle BROSSET</b>	M. Ludovic SICARD
HAUTE-GOULAIN	<b>Mme Suzanne DESFORGES</b>	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	<b>M. Benoît TEILLET</b>	Mme Isabelle BROHAN
LA PLANCHE	<b>Mme Danielle ALLAIN</b>	Mme Claudine COUGNAUX-ORIEUX
MAISDON-SUR-SEVRE	<b>M. Claude HERVE</b>	Mme Isabelle NAUDOT
MONNIERES	<b>Mme Blandine PERTHUY</b>	Mme Céline GRUAU
REMOUILLE	<b>Mme Sonia BERNABE</b>	M. Frédéric GADAIS
ST-FIACRE-SUR-MAINE	<b>Mme Danièle GADAIS</b>	
ST HILAIRE-DE-CLISSON	<b>M. Régis HAMY</b>	M. Fabien MANDIN
ST LUMINE-DE-CLISSON	<b>M. Xavier LOQUAIS</b>	Mme Anne-Marie PENEAU
VIEILLEVIGNE	<b>Mme Catherine BROCHARD</b>	Mme Nelly BACHELIER

### ↳ Redésignation des délégués au conseil syndical du Syndicat mixte Valor3

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de prendre une nouvelle délibération pour désigner les délégués au conseil syndical du Syndicat mixte Valor3e, pour annuler et remplacer la délibération partielle prise en janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération communautaire n°24.01.2017-18 désignant une partie des délégués pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat mixte Valor3e.

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat mixte Valor3e :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Gérard ESNAULT (Boussay)	M. Claude JAFFROT (Boussay)
Mme Danielle ALLAIN (La Planche)	Mme Anne-Marie PENEAU (Saint-Lumine-de-Clisson)
M. Philippe BRETAUDEAU (Clisson)	M. Claude HERVE (Maisdon-sur-Sèvre)
Mme Danièle GADAIS (Saint-Fiacre-sur-Maine)	
Mme Viviane HERMON (Château-Thébaud)	

## ↳ Redésignation des délégués au conseil d'exploitation du SPANC du Vignoble Nantais

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que la régie autonome du SPANC est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- un conseil d'exploitation, composé de 16 membres titulaires, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre
- le président du conseil d'exploitation
- et le directeur de la régie

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de prendre une nouvelle délibération pour désigner les délégués au conseil d'exploitation du SPANC du Vignoble Nantais, pour annuler et remplacer la délibération partielle prise en janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération communautaire n°24.01.2017-12 du 24 janvier 2017 désignant une partie des délégués pour siéger au conseil d'exploitation du SPANC du Vignoble nantais.

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au conseil d'exploitation du SPANC du Vignoble nantais :

Communes	Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLEANTS
Aigrefeuille-sur-Maine	M. Jean-Guy CORNU	
Boussay	M. Gilles BATAILLE	
Château-Thébaud	Mme Viviane HERMON	
Clisson	M. Bernard BELLANGER	
Gétigné	M. Joël CHAILLOU	
Gorges	M. Patrice LECHAPPE	M. Jean-Marc GUIBERT
Haute-Goulaine	M. Philippe BACOU	
La-Haye-Fouassière	Mme Agnès PARAGOT	M. Michel RIPOCHE
La Planche	M. Bernard HERVOUET	
Maisdon-sur-Sèvre	M. Jérôme MACE	
Monnières	M. Guy BLANCHARD	
Remouillé	M. André CONFOLANT	
Saint-Fiacre-sur-Maine	M. Joël BASQUIN	
Saint-Hilaire-de-Clisson	M. Gilles DOUILLARD	
Saint-Lumine-de-Clisson	M. Bernard MAILLARD	Mme Anne-Marie PENEAU
Vieillevigne	M. Daniel BONNET	M. Patrice DOUAY

## ↳ Approbation des statuts de la régie du Camping du Moulin

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme, informe l'Assemblée que la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, née de la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, poursuit, dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme, l'exploitation du Camping du Moulin sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

En conséquence, il propose à l'Assemblée d'adopter les nouveaux statuts de la régie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts de la régie du Camping du Moulin de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

## ↳ Désignation des délégués au conseil d'exploitation du Camping du Moulin

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme, rappelle à l'Assemblée que la régie autonome du Camping du Moulin est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- un conseil d'exploitation, composé de 12 membres :
  - 11 membres représentant Clisson Sèvre et Maine Agglo
  - 1 membre représentant l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes
- le président du conseil d'exploitation
- et le directeur de la régie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au conseil d'exploitation du Camping du Moulin :

Structure	Délégués
Clisson Sèvre et Maine Agglo	M. Philippe JUVIN (Aigrefeuille-sur-Maine)
	M. Casimir KALINKA (Boussay)
	Mme Chantal AUDRAIN (Gétigné)
	Mme Claire MANDIN (Gorges)
	M. Serge RENAUD (Haute-Goulaine)
	Mme Catherine LEVALET (La Planche)
	M. Aymar RIVALLIN (Maisdon-sur-Sèvre)
	M. Albert MECHINEAU (Monnières)
	Mme Sandrine TEISSEDRE (Remouillé)
	Mme Sylvaine ALBERT (Saint-Hilaire-de-Clisson)
	Mme Virginie TALET (Saint-Lumine-de-Clisson)
Office de tourisme du Vignoble de Nantes	M. Benoît PAYEN (Clisson)

## ↳ Désignation des délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Madame la Présidente informe l'Assemblée que suite à la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, il est nécessaire de constituer de nouveau une CIID.

Sur proposition des communes membres, Madame la Présidente présente à l'Assemblée la liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants.

Elle précise que ces personnes remplissent les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa du point 2 de l'article 1650 est également respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, sont équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DRESSE la liste des membres potentiels pour siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs, ci-dessous :

<b>Commissaires TITULAIRES</b>	<b>Commissaires SUPPLEANTS</b>	<b>Communes</b>
M. Patrick COCHET	M. Guy GIRARD	AIGREFEUILLE-SUR-MAINE
Mme Véronique NEAU-REDOIS		BOUSSAY
M. Alain GILLARDEAU	M. Roger TUAL	CHÂTEAU-THEBAUD
Mme Jacqueline LEVESQUE	Mme Sandrine POIRON	CHÂTEAU-THEBAUD
M. Antoine CATANANTI	M. Patrick LE JALLE	CLISSON
M. Benoît PAYEN	M. Xavier BONNET	CLISSON
Mme Laurence VALTON	M. Jean-Pierre RICHARD	GETIGNE
M. Claude CESBRON	Mme Gaëlle DOUILLARD	GORGES
M. Didier MEYER		GORGES
M. Michel MECHINEAU	Mme Françoise BELIN	HAUTE-GOULAINÉ
Mme Josette SCOUARNEC	M. Donatien LE HOUDEC	HAUTE-GOULAINÉ
M. Dominique BOUTIN	M. Victor GASNAULT	LA HAYE-FOUASSIERE
M. David BOSSARD	M. Denis AUDUREAU	LA HAYE-FOUASSIERE
Mme Séverine JOLY-PIVETEAU	M. Jean-Paul RICHARD	LA PLANCHE
Mme Stéphanie SOURISSEAU	M. Romain PASQUINI	MAISDON-SUR-SEVRE
	Mme Céline GRUAU	MONNIERES
	Mme Sonia BERNABE	REMOUILLE
M. Joël BASQUIN	Mme Danièle GADAIS	ST-FIACRE-SUR-MAINE
M. Jean-Paul JONCHERE		ST HILAIRE-DE-CLISSON
	Mme Janik RIVIERE	ST LUMINE-DE-CLISSON
M. Martial RICHARD	M. Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
	M. Raphaël BARRE	VIEILLEVIGNE
M. Michel MERLAUD		CUGAND
M. Joseph LANDRON		LE PALLET
	M. Michel PIOU	VERTOU

PRECISE que la présente liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

### ↳ Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Considérant que la commission est présidée par la Présidente de la communauté d'agglomération ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 48 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de créer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

DECIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Membres titulaires :

- M. Gérard ESNAULT
- M. Claude CESBRON
- M. Jean-Paul LOYER
- M. François GUILLOT
- Mme Martine LEGEAI

- Membres suppléants :
  - M. Jean-Guy CORNU
  - M. Jean-Paul RICHARD
  - M. Benoît COUTEAU
  - Mme Marcelle CHAPEAU
  - M. Xavier BONNET

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

### ↳ Election des membres de la Commission de délégation de service public

Considérant que la commission est présidée par la Présidente de la communauté d'agglomération ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 48 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de créer une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat.

DECIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :

- Membres titulaires :
  - M. Gérard ESNAULT
  - M. Claude CESBRON
  - M. Jean-Paul LOYER
  - M. François GUILLOT
  - Mme Martine LEGEAI
  
- Membres suppléants :
  - M. Jean-Guy CORNU
  - M. Jean-Paul RICHARD
  - M. Benoît COUTEAU
  - Mme Marcelle CHAPEAU
  - M. Xavier BONNET

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

### ↳ Désignation des délégués à la Commission locale d'insertion du Vignoble

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le Département de Loire-Atlantique propose différents dispositifs pour aider les personnes en difficulté à retrouver un emploi et leur place dans la société.

La Commission Locale d'Insertion (CLI) du Vignoble, présidée par un élu du Conseil départemental, et composée d'élus et des associations du territoire, est chargée d'examiner les contrats d'engagement de démarche d'insertion qui posent difficulté, les aides individuelles à l'insertion afin de permettre aux personnes un retour vers l'emploi.

Dans ce cadre, et suite à la fusion, elle propose à l'Assemblée de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à la CLI du Vignoble.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo à la commission locale d'insertion du Vignoble :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Catherine CORMERAIS ( <i>Clisson</i> )	Jean-Claude DOLLET ( <i>La Haye-Fouassière</i> )
Christian JABIER ( <i>Vieillevigne</i> )	Jacqueline LEVESQUE ( <i>Château-Thébaud</i> )

#### ↳ Désignation des délégués au Comité local d'attribution du Fonds d'aide aux jeunes

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le Département de Loire-Atlantique contribue avec les dispositifs du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes (CSAJ), à soutenir les jeunes de 16 à 24 ans révolus en difficulté d'insertion dans leur accès à une vie plus autonome et notamment à l'emploi.

Le Comité Local d'Attribution (CLA), présidé par un élu du Conseil départemental, et composé de représentants du Conseil départemental, de la Mission locale du Vignoble Nantais, d'associations et des EPCI présents sur la délégation Vignoble du Conseil départemental, permet d'échanger sur la situation des jeunes en difficulté et d'attribuer des aides financières en construisant une vision partagée de l'autonomisation progressive des jeunes.

Dans ce cadre, elle propose à l'Assemblée de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Comité local d'attribution.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au Comité local d'attribution :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Jacqueline LEVESQUE ( <i>Château-Thébaud</i> )	<i>Délégué non désigné</i>
Véronique NEAU-REDOIS ( <i>Boussay</i> )	<i>Délégué non désigné</i>

PRECISE que les délégués manquants, à savoir deux élus suppléants, seront désignés à la prochaine séance.

#### ↳ Désignation d'un délégué à l'Assemblée spéciale et l'Assemblée générale de Loire-Atlantique Développement

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les anciennes communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine étaient actionnaires de la SPL Loire-Atlantique Développement. Suite à la fusion des deux collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de désigner un représentant de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo pour siéger à l'Assemblée générale et l'Assemblée spéciale de Loire-Atlantique Développement.

Il est précisé que l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires de la SPL désigne un représentant commun, disposant d'un siège au Conseil d'Administration de la SPL Loire-Atlantique Développement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Xavier BONNET pour assurer la représentation de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Loire-Atlantique Développement.

DESIGNE Monsieur Xavier BONNET pour assurer la représentation de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein de l'Assemblée générale de la SPL Loire-Atlantique Développement.

AUTORISE Monsieur Xavier BONNET à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou celle de représentant commun au Conseil d'administration de la SPL Loire Atlantique Développement qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale. La fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au Conseil d'administration.

AUTORISE Monsieur Xavier BONNET à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

## ↳ **Droit à la formation des élus locaux**

Madame la présidente explique que les élus communautaires ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. En effet, chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat, et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Aussi, elle propose d'approuver les modalités d'exercice de ce droit, déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge la formation des élus selon les principes suivants :

- prise en charge des frais comprenant la formation, de déplacement et de séjour
- agrément des organismes de formation
- dépôt préalable à la formation d'une demande de remboursement précisant l'objet de celle-ci
- remboursement des frais par la Communauté d'agglomération sur présentation des justificatifs de dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

PRECISE qu'une enveloppe budgétaire sera votée chaque année, d'un montant au moins égal à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées et qui sera actualisé chaque année en fonction de la valeur du point indiciaire.

FIXE l'enveloppe budgétaire 2017 pour la formation des élus à environ 4 250 €.

PRECISE qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Communauté d'agglomération sera annexé au compte administratif.

## ↳ **Renouvellement d'adhésion auprès de plusieurs associations**

Madame la Présidente informe l'Assemblée que les communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine ont adhéré depuis leur création à divers organismes et associations, en vue de faciliter l'exercice des compétences qui leur ont été déléguées.

Suite à la fusion des deux communautés de communes, il est proposé de renouveler l'adhésion à certains de ces organismes, pour la durée du mandat, à savoir de 2017 à 2020.

Monsieur MAGRE ne comprend pas ces inscriptions en doublon à la fois à l'association des maires et au à l'assemblée des communautés de France et qu'en conséquence, il s'y oppose.

La Présidente explique qu'il est important de porter le sujet communautaire au niveau de l'association des maires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 43 voix pour, 3 voix contre et 4 absentions,

DECIDE d'adhérer aux organismes et associations suivants pour la durée du mandat, soit de 2017 à 2020 :

- l'Association des Maires de Loire-Atlantique (affiliée à l'Association des Maires de France)
- l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)

## ↳ Actualisation du tableau des effectifs et autorisation de recrutement de vacataires

Selon la nouvelle organisation proposée dans la Communauté d'agglomération et afin d'assurer le fonctionnement des services, d'une part, et aux possibilités d'avancement de grade, d'autre part, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire la création des postes suivants au tableau des effectifs :

### Filière administrative :

- 1 poste de Directeur général des Services à temps complet
- 1 poste de Directeur général Adjoint à temps complet
- 2 postes d'Attaché territorial à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet

### Filière technique :

- 1 poste d'Ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement de vacataires pour le service petite enfance – enfance – jeunesse, pour effectuer ponctuellement et en fonction des besoins exprimés par le service, des actions de soutien à la parentalité pour les lieux d'accueil parents enfants du territoire, avec une rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 € à 50 €.

Monsieur NICOLLON demande si l'on dispose des incidences financières de ces créations de poste. Monsieur Raphael MEDARD, directeur général des services, répond que ces créations avaient été présentées lors d'une réunion des conseillers municipaux le 23 novembre 2016. En revanche, cette présentation ne tenait pas compte des avancements de grade.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 49 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de créer au Tableau des effectifs :

### Filière administrative :

- 1 poste de Directeur général des Services à temps complet
- 1 poste de Directeur général Adjoint à temps complet
- 2 postes d'Attaché territorial à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet

### Filière technique :

- 1 poste d'Ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

MODIFIE comme suit le Tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28/02/2017		EMPLOIS STATUTAIRES				Effectifs occupés par un contractuel
FILIERE	GRADE	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des Services à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	0
	Directeur Général Adjoint à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	0
	Administrateur à temps complet	A	1	0	1	0
	Attaché hors classe à temps complet	A	1	0	1	0
	Attaché Principal à temps complet (Dans l'effectif pourvu, 2 agents détachés dans des emplois fonctionnels (DG5 et DGA))	A	3	3	0	0
	Attaché Territorial à temps complet	A	8	5	3	1
	Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet	B	1	0	1	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet	B	3	2	1	0
	Rédacteur territorial à temps complet	B	5	1	4	3
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps complet	B	1	0	1	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps complet	C	11	11	0	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe TNC 28H	C	1	1	0	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps non complet 21H00	C	3	3	0	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps non complet 17H30	C	1	0	1	0
	Adjoint administratif à temps complet	C	4	2	2	1
	Adjoint administratif à temps non complet 28 H 00	C	1	0	1	0
Adjoint administratif à temps non complet 17 H 30	C	4	2	2	0	
	<b>Sous total</b>		<b>50</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe à temps complet	B	1	1	0	0
	<b>Sous total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MEDICO-SOCIAL, SECTEUR SOCIAL	Educateur Principal de jeunes enfants à temps complet	B	2	2	0	0
	Educateur Principal de jeunes enfants à temps non complet 28 H 00	B	3	3	0	0
	Educateur Principal de jeunes enfants à temps non complet 2H18 par semaine	B	1	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants à temps non complet 17 H 30	B	1	1	0	0
	Assistant socio-éducatif à temps complet	B	1	0	1	1
	<b>Sous total</b>		<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
TECHNIQUE	Ingénieur Principal à temps complet	A	2	2	0	0
	Ingénieur à temps complet	A	5	4	1	0
	Technicien Principal de 1ère classe à temps complet	B	2	2	0	0
	Technicien Principal 2ème classe à temps complet	B	3	2	1	0
	Technicien à temps complet	B	2	1	1	0
	Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
	Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	C	11	9	2	0
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 21H	C	1	0	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	9	8	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 21H	C	1	1	0	0
	Adjoint technique à temps complet	C	10	9	1	1
	Adjoint technique à temps non complet (28H00 semaine)	C	1	0	1	0
	Adjoint technique à temps non complet (24 H 30 semaine)	C	1	1	0	0
	Adjoint technique à temps non complet (24H00 semaine) (siège, pôle environnement, trésorerie, hotel d'entreprises clisson)	C	1	1	0	0
	Adjoint technique à temps non complet (08H00 semaine)	C	1	1	0	0
	<b>Sous total</b>		<b>52</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
SPORTIVE	Educateur Principal de 1ère classe des Activités Physiques et Sportives	B	1	1	0	0
	Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	4	4	0	0
	Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps non complet (17H30 semaine)	B	1	1	0	0
	<b>Sous total</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Délib 28/02/2017-26	<b>TOTAL</b>		<b>117</b>	<b>86</b>	<b>31</b>	<b>7</b>

AUTORISE Madame la Présidente à recruter des vacataires pour le service Petite enfance – enfance – jeunesse.

FIXE la rémunération de chaque vacation à sur la base d'un taux horaire d'un montant brut compris entre 30 € à 50 €

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

## ↳ **Recrutement de personnel non titulaire de droit privé**

Madame la Présidente expose que les personnels des régies (camping du Moulin, service déchets, SPANC) sont des agents de droit privé.

Pour permettre de faire face à des besoins urgents et permettre d'assurer la continuité des services assurés par la Communauté d'agglomération, il est proposé d'autoriser la Présidence à procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit privé pour le remplacement de ces agents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires de droit privé pour faire face à des besoins urgents et aussi permettre d'assurer la continuité des services.

## **VOIRIE - PATRIMOINE**

### ↳ **Approbation de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Haute-Goulaine / Basse-Goulaine avec Nantes Métropole**

M. Jean-Paul LOYER, Vice-Président délégué au Patrimoine, expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage (SMHGV) agit pour améliorer l'accueil et la qualité de vie des Gens du Voyage dans l'agglomération nantaise. Il gère notamment l'aire d'accueil de Basse-Goulaine / Haute-Goulaine située au lieu-dit «Les Epinettes» à Basse-Goulaine. Les 14 emplacements proposés sont répartis de la manière suivante :

- 8 pour la commune de Basse-Goulaine
- 6 pour la commune de Haute-Goulaine

Suite au transfert de plein droit aux EPCI à fiscalité propre de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMHGV est dissout au 31 décembre 2016 et la gestion des aires d'accueil est assurée par les EPCI où sont situées les aires d'accueil des gens du voyage.

Compte-tenu que l'aire d'accueil de Basse-Goulaine / Haute-Goulaine est située sur un territoire partagé entre la commune de Basse-Goulaine, membre de Nantes Métropole, et la commune de Haute-Goulaine, membre de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, il est proposé que cette aire d'accueil soit transférée à Nantes Métropole qui en assure les obligations en tant que propriétaire, et qu'une convention financière détermine les engagements de chaque partie.

Ainsi, Nantes Métropole s'engage à assurer la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil Basse-Goulaine / Haute-Goulaine et, en fonction de l'ordre du jour, elle invitera un élu de la Communauté d'agglomération à la Commission métropolitaine « accueil et habitat des gens du voyage ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière pour l'aire d'accueil de Basse-Goulaine / Haute-Goulaine avec Nantes Métropole, ayant pour objet de fixer :

- Les engagements de Nantes Métropole concernant l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil intercommunale Basse-Goulaine / Haute-Goulaine.
- Les modalités de participation financière de la Communauté d'agglomération à cette gestion.

PRECISE qu'un bilan annuel du coût réel de l'aire d'accueil des gens du voyage sera établi par Nantes Métropole à la demande la Communauté d'agglomération. Ce bilan fera état des dépenses et des recettes issues de la gestion de l'aire d'accueil.

FIXE la participation due par la Communauté d'agglomération à Nantes Métropole à 25 517 € pour l'année 2017, calculée de la manière suivante :

→ Coût réel moyen de l'aire d'accueil constaté sur les 3 dernières années ramené au nombre d'emplacement sur la Commune de Haute-Goulaine

PRECISE que cette participation sera révisée automatiquement chaque année, en fonction du dernier indice connu du panier des maires publié par l'Association des maires de France.

PRECISE que la présente convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de quatre ans, renouvelable par reconduction expresse.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention avec Nantes Métropole.

DESIGNE Madame Suzanne DESFORGES pour représenter la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein de la Commission métropolitaine « accueil et habitat des gens du voyage ».

### ↳ **Approbation du groupement de commandes avec les communes pour le curage des fossés**

M. Claude CESBRON, Vice-Président délégué à la voirie, informe l'Assemblée que, selon leurs besoins respectifs, la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes membres intéressées envisagent le lancement groupé d'une consultation dans le cadre de l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour le curage des fossés des voies communales et communautaires.

Ce groupement de commandes est proposé au vu des attentes techniques similaires, mais également afin de favoriser la mutualisation à l'échelle du territoire et de réaliser des économies d'échelle.

La convention constitutive du groupement de commandes permet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché. La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo sera coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de l'ordonnance relative aux marchés publics et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes membres intéressées pour le curage des fossés des voies communales et communautaires.

APPROUVE les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes.

DESIGNE les membres suivants pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'attribution du groupement :

- Titulaire : M. Claude CESBRON
- Suppléant : M. Joël BASQUIN

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et lancer la consultation.

AUTORISE expressément Madame la Présidente à procéder à l'attribution des marchés, suite à l'avis de la commission d'attribution du groupement de commandes.

## ↳ **Approbation du groupement de commandes avec les communes pour le fauchage et l'élagage**

M. Claude CESBRON, Vice-Président délégué à la voirie, informe l'Assemblée que, selon leurs besoins respectifs, la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes membres intéressées envisagent le lancement groupé d'une consultation dans le cadre de l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour le fauchage et l'élagage des voies communales et communautaires.

Ce groupement de commandes est proposé au vu des attentes techniques similaires, mais également afin de favoriser la mutualisation à l'échelle du territoire et de réaliser des économies d'échelle.

La convention constitutive du groupement de commandes permet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché. La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo sera coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de l'ordonnance relative aux marchés publics et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes membres intéressées pour le fauchage et l'élagage des voies communales et communautaires.

APPROUVE les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes.

DESIGNE les membres suivants pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'attribution du groupement :

- Titulaire : M. Claude CESBRON
- Suppléant : M. Joël BASQUIN

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et lancer la consultation.

AUTORISE expressément Madame la Présidente à procéder à l'attribution des marchés, suite à l'avis de la commission d'attribution du groupement de commandes.

## **TOURISME**

### ↳ **Balisage des sentiers pédestres :**

- **Nouvelles modalités de répartition des dépenses**
- **Demande de subvention 2017 au Conseil départemental**

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au tourisme, informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle agglomération, une réorganisation des répartitions des dépenses des sentiers pédestres est proposée comme suit :

#### Les communes :

- sont responsables de la création de leurs sentiers pédestres en les inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).
- signent les conventions de passage avec les propriétaires privés.
- sont responsables de la mise en œuvre des travaux d'aménagements ou de réfection des équipements (passerelles, emmarchement...) de leurs sentiers et ce, dans le souci de garantir la meilleure sécurité possible aux randonneurs. Pour cela, elles peuvent faire appel aux chantiers d'insertion de SEMES et bénéficier de subvention du département.

L'agglomération reconnaît l'intérêt des sentiers pédestres des communes dans l'aménagement du territoire et dans l'offre touristique et à ce titre contribue financièrement au bon fonctionnement des sentiers en :

- finançant l'intégralité de l'entretien manuel des sentiers par les chantiers d'insertion de SEMES. Sont comprises dans cette prestation des interventions ponctuelles comme le dégagement d'un arbre ou des petites réparations mineures sur des aménagements existants mais ne nécessitant pas une réfection totale.
- finançant l'intégralité du balisage des sentiers : mise à jour annuelle du balisage peinture avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, achat de signalétique directionnelle.

L'Office de tourisme du Vignoble de Nantes continue d'assurer le suivi administratif et technique des sentiers pédestres en concertation avec l'agglomération et les élus référents désignés dans chaque commune.

Suivant le nouveau dispositif de financement de la randonnée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé de solliciter une subvention de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation liée à la gestion des sentiers pédestres entre les communes, la communauté d'agglomération et l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes, telle que détaillée ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

APPROUVE le plan de financement du balisage et entretien des sentiers pédestres pour l'année 2017 :

Dépenses			Recettes	
Nature		Montant TTC	Nature	Montant TTC
Fonctionnement	SEMES (entretien des chemins)	37 350 €	Conseil départemental 44	22 063 €
	CDRP 44 (balisage peinture)	2 700 €		782 €
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>40 050 €</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>22 845 €</b>
Investissement	PICBOIS (signalétique directionnelle)	2 424 €	Conseil départemental 44	818 €
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>2 424 €</b>	<b>Sous-total Investissement</b>	<b>818 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 474 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 663 €</b>

SOLLICITE auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique les subventions suivantes pour l'année 2017 au titre du dispositif de la politique randonnée :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 845 € pour l'entretien et le balisage peinture des sentiers pédestres des communes de l'agglomération.
- une subvention d'investissement d'un montant de 818 € pour l'acquisition de signalétique directionnelle pour les sentiers pédestres des communes de l'agglomération.

PRECISE que le suivi administratif et technique des sentiers pédestres en concertation avec l'agglomération et les élus référents désignés dans chaque commune est assuré par le service Développement de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération.

## **COMMUNICATION**

### **↳ Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour la création d'une plateforme mutualisée de sites internet et compte usager**

Madame la Présidente informe l'Assemblée que, conformément à l'article 7 « Adhésion » de la convention de groupement de commandes pour la création d'une plateforme mutualisée de sites Internet compte usager, chaque nouvelle adhésion au groupement fera l'objet d'un avenant.

Aussi, suite à la demande du Syndicat mixte Loire et Goulaine, il est proposé à l'Assemblée d'approuver un avenant n°1 à la convention de groupement de commandes portant sur l'adhésion de ce syndicat au groupement de commandes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pour la constitution du groupement de commandes pour la création d'une plateforme mutualisée de sites Internet et compte usager pour la Communauté de communes, les communes-membres et partenaires du territoire Vallée de Clisson – Sèvre Maine et Goulaine, portant sur l'adhésion du Syndicat mixte Loire et Goulaine au groupement.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le présent avenant avec le Syndicat mixte Loire et Goulaine.

## **PAYS**

### **↳ Approbation de la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliards d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a présenté un projet répondant aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial et se concentrant autour de quatre grandes thématiques : la mobilité, la préservation de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson a approuvé, en séance du 27 septembre 2016, une convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » comprenant 6 actions. Depuis cette date, les actions inscrites au TEPCV ont évolué.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a confirmé que la candidature du territoire du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais était retenue au titre de cet appel à projet. Le territoire est bénéficiaire d'une enveloppe financière de 500 000 € répartie comme suit :

N° actions	Actions proposées	Maître d'ouvrage	coût	Subvention
N°1	Aménagement d'une voie verte entre le bourg et le village de la Bernadière	La Chapelle-Heulin	160 000,00 €	34 750,00 €
N°2	Mise en œuvre d'un schéma vélo fonctionnel et touristique, travaux de réalisation des liaisons douces	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	450 000,00 €	92 360,00 €
N°3	Réalisation d'un pont transbordeur sur la Sèvre nantaise pour une mobilité douce et une accessibilité sécurisée d'un site patrimonial	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	291 600,00 €	101 300,00 €
N°4	Création d'une liaison douce entre le bourg et le plan d'eau du Chêne/zone économique de l'Aulnaie	Saint-Julien-de-Concelles	94 150,00 €	32 670,00 €
N°5	Liaison douce sécurisée entre Saint-Julien-de-Concelles et le Loroux-Bottereau	CC Sèvre et Loire	100 000,00 €	34 750,00 €
N°6	Acquisition de véhicules électriques	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo et communes membres	277 000,00 €	80 550,00 €
N°7	Acquisition de véhicules électriques	CC Sèvre et Loire	170 000,00 €	47 260,00 €
N°8	Nature en ville : création d'un conservatoire de fruitiers et de jardins partagés	Divatte-sur-Loire	15 800,00 €	5 490,00 €
N°9	« Les Jardins familiaux »	Le Loroux-Bottereau	50 000,00 €	17 370,00 €
N°10	« La nature en ville », « Le jardin des remparts » et « La place des vieilles halles »	Le Loroux-Bottereau	154 000,00 €	53 500,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>500 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération communautaire n°27.09.2016-12 de l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson relative à l'approbation de la convention TEPCV.

APPROUVE la convention TEPCV avec le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et les collectivités bénéficiaires qui précise :

- o les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre
- o les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE (Fonds de Financement de la Transition Energétique)

PRECISE que la convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention, ci-jointe en annexe, et tous actes afférents à la présente décision.

## DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- que dans le cadre de la fusion des CC Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, les régies suivantes ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - o Régie de recettes « Piscine Aqua'val »
  - o Régie de recettes « Déchets ménagers et assimilés » composée de deux sous-régies :
    - Sous-régie à l'antenne de la Communauté d'agglomération à La Haye-Fouassière
    - Sous-régie au Pôle environnement à Clisson
  - o Régie de recettes « Camping du Moulin »
  - o Régie de recettes « Animation enfance de moins de 12 ans » composée de 10 sous-régies :
    - Sous-régie ALSH Aigrefeuille-sur-Maine
    - Sous-régie ALSH Boussay
    - Sous-régie ALSH Clisson
    - Sous-régie ALSH Gétigné
    - Sous-régie ALSH Gorges
    - Sous-régie ALSH La Planche
    - Sous-régie ALSH Maisdon-sur-Sèvre
    - Sous-régie ALSH Monnières
    - Sous-régie ALSH Saint-Hilaire-de-Clisson
    - Sous-régie ALSH Vieillevigne
  - o Régie de recettes « Animation des jeunes de 12 à 18 ans »
    - Sous-régie ANIMAJE
    - Sous-régie IFAC
  - o Régie de recettes « Vente de fiches de randonnées »
  - o Régie de recettes « Espace culturel Le Quatrain »
  - o Régie d'avance « Espace culturel Le Quatrain »
  - o Régie de recettes « Aire d'accueil de la Croix Tobi à Clisson »
- qu'une convention d'adhésion au service de médecine préventive a été signée avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique fixant le taux de cotisation à 0.30 % de la masse salariale et fixant le tarif de la visite médicale à 55.30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- que la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé d'adhérer au groupement d'employeurs VALORE situé à Clisson moyennant une cotisation annuelle, fixée à 144 € pour l'année 2017, considérant les nécessités de renfort temporaire auxquelles la communauté d'agglomération peut être confrontée de manière occasionnelle.
- que les tarifs du séjour ski hiver 2017 applicable pour les jeunes de plus de 12 ans ont été fixés.
- qu'un bail d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec la Ville de Clisson pour permettre la mise à disposition à Clisson Sèvre et Maine Agglo de la salle de réunion située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal (ancienne école communale) situé 26 rue des Cordeliers à Clisson. Dans le cadre de sa politique de soutien au développement du télétravail sur son territoire, cette salle de réunion sera mise à disposition de la nouvelle association CoworkClisson afin d'encourager le démarrage de cette nouvelle association.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et uniquement les jeudis, excepté pendant les petites et les grandes vacances scolaires. La présente autorisation d'occupation est accordée à titre gratuit.
- qu'une convention a été signée avec l'association Gullivigne pour la mise à disposition de l'association, à titre gracieux, de la salle Aqua'trium du complexe Aqua'val afin d'encourager le démarrage des activités de l'association. La salle sera disponible 3 fois par mois (2 vendredis soir et 1 samedi).

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 28 janvier 2017.

**Réponse à la question écrite remise par M. Benoît COUTEAU lors de la séance  
du 24 janvier 2017**

**QUESTION :**

« Les anciens élus communautaires de la CCVC et SMG pourraient-ils recevoir l'intégralité des documents relatifs au conseil d'agglo, à savoir l'ordre du jour, la note de synthèse, les documents joints et le compte-rendu du dernier conseil ?

Pour rappel, le COPIL des Maires s'y était engagé lors de la dernière rencontre de tous les élus à Gorges. A ce jour, seul l'ordre du jour est transmis.

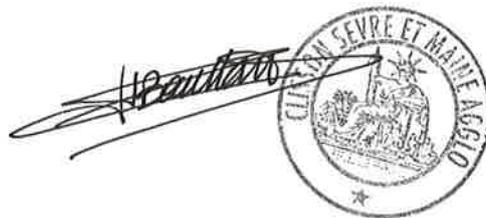
Afin de permettre une plus grande transparence dans l'information et l'implication, tous les élus des 16 communes ne pourraient-ils pas recevoir également ces documents ? »

**REPOSE :**

La convocation est systématiquement transmise par mail aux anciens conseillers communautaires. A partir de cette séance et pour les prochaines, il est proposé, au moment de l'envoi de l'ordre du jour, de leur transmettre, sur demande, la note de synthèse en rappelant le caractère confidentiel des éléments communiqués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Pour la Présidente, le 1<sup>er</sup> Vice-Président :  
Jean-Pierre BOUILLANT





### Désignation des délégués dans les commissions de travail

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES			COMMUNICATION - RELATIONS USAGERS		
Vice-Président M. Xavier BONNET Conseillère communautaire déléguée Mme Josette SCOUARNEC			Vice-Président M. Jérôme LETOURNEAU		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	<b>M. Philippe JUVIN</b>	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>M. Bulent BOY</b>	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	<b>M. Daniel TALLON</b>	BOUSSAY	Titulaire	<b>Mme Mélanie ROUSSEAU</b>	BOUSSAY
Suppléant	Mme Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY	Titulaire	<b>Mme Viviane HERMON</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	<b>Mme Laurence LEHUCHER</b>	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Mme Carine MOLLAT	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	M. Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	<b>Mme Laurence LUNEAU</b>	CLISSON
Titulaire	<b>M. Xavier BONNET</b>	CLISSON	Suppléant	M. Christian PEULVEY	CLISSON
Suppléant	Mme Brigitte REMOUE	CLISSON	Titulaire	<b>M. Gilles CHABAS</b>	GETIGNE
Titulaire	<b>Mme Karine GUIMBRETIERE</b>	GETIGNE	Titulaire	<b>Mme Claire MANDIN</b>	GORGES
Suppléant	M. Florian GRIMBERGER	GETIGNE	Suppléant	Mme Viviane JEANDEAUD	GORGES
Titulaire	<b>M. Patrice LECHAPPE</b>	GORGES	Titulaire	<b>Mme Eliane BUREL</b>	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	M. Jean-Marc GUIBERT	GORGES	Suppléant	Mme Laurette CAILLAUD	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	<b>Mme Josette SCOUARNEC</b>	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	<b>Mme Annie MEILLERIS</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	M. Jean-Yves COLAS	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Mme Elodie PAROIS	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	M. Elie MANSOUR	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	<b>M. Alban GOIFFON</b>	LA PLANCHE
Titulaire	<b>M. Joël ORHON</b>	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	<b>M. Yaovi EKUI</b>	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	M. Benoît TEILLET	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Mme Graziella CHAUVET	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	<b>M. Bernard HERVOUET</b>	LA PLANCHE	Titulaire	<b>Mme Gwladys BRANGER</b>	MONNIERES
Suppléant	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU	LA PLANCHE	Suppléant	M. Pascal BOUTON	MONNIERES
Titulaire	<b>M. Jérôme MACE</b>	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	<b>M. Jérôme LETOURNEAU</b>	REMOUILLE
Suppléant	Mme Nathalie CORMERAIS	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	M. Jean-Yves LE ROUX	REMOUILLE
Titulaire	<b>Mme Marie-Jeanne CAILLE</b>	MONNIERES	Titulaire	<b>Mme Danièle GADAIS</b>	ST-FIACRE
Suppléant	M. Jean-Pierre DZIOBA	MONNIERES	Titulaire	<b>Mme Céline THUAUD</b>	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Daniel DURAND</b>	REMOUILLE	Suppléant	Mme Ludvine CHATELLIER	ST HILAIRE
Suppléant	M. André CONFOLANT	REMOUILLE	Titulaire	<b>Mme Valérie DRAN</b>	ST LUMINE
Titulaire	<b>Mme Patricia SERVEL</b>	ST-FIACRE	Titulaire	<b>Mme Marie-Françoise VALIN</b>	VIEILLEVIGNE
Titulaire	<b>Mme Dominique VALTON</b>	ST HILAIRE	Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Mme Hélène CLENET	ST HILAIRE			
Titulaire	<b>M. Christian CHATELLIER</b>	ST LUMINE			
Suppléant	M. Patrick PICARD	ST LUMINE			
Titulaire	<b>M. Michel BATARD</b>	VIEILLEVIGNE			
Suppléant	M. Gilles DOUILLARD	VIEILLEVIGNE			
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE			

CYCLE DE L'EAU			DEVELOPPEMENT DURABLE - RSO		
Vice-Président M. Jean-Guy CORNU			Vice-Président M. Benoît COUTEAU		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	<b>M. Jean-Guy CORNU</b>	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>M. Jacques NUAUD</b>	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	<b>M. Bruno FOURNIER</b>	BOUSSAY	Titulaire	<b>M. Bruno FOURNIER</b>	BOUSSAY
Suppléant	M. Gilles BATAILLE	BOUSSAY	Suppléant	M. Casimir KALINKA	BOUSSAY
Titulaire	<b>Mme Viviane HERMON</b>	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	<b>M. Jean-Luc BILLET</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	M. Jean-Luc BILLET	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Mme Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	<b>M. Bernard BELLANGER</b>	CLISSON	Titulaire	<b>M. Jean-Michel BUSSON</b>	CLISSON
Suppléant	M. Raphaël ROMI	CLISSON	Suppléant	M. Franck NICOLON	CLISSON
Titulaire	<b>M. Joël CHAILLOU</b>	GETIGNE	Titulaire	<b>M. René LESIEUR</b>	GETIGNE
Suppléant	M. Jean-Paul LOIRET	GETIGNE	Titulaire	<b>M. Christophe GOURREAU</b>	GORGES
Titulaire	<b>M. Claude CESBRON</b>	GORGES	Suppléant	M. Gaël PAUVERT	GORGES
Suppléant	M. Patrice LECHAPPE	GORGES	Titulaire	<b>Mme Françoise BELIN</b>	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	<b>M. Philippe BACOU</b>	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	<b>Mme Isabelle BROHAN</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Mme Valérie LANDREAU	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	M. Benoît TEILLET	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	<b>M. Marcel COUSIN</b>	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	<b>Mme Christine CAVALIER</b>	LA PLANCHE
Suppléant	M. Michel RIPOCHE	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	<b>M. Jean-Noël DUGAST</b>	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	<b>M. Bernard HERVOUET</b>	LA PLANCHE	VP	<b>M. Benoît COUTEAU</b>	MONNIERES
Titulaire	<b>M. Jérôme MACE</b>	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	<b>M. Pascal LAURENT</b>	MONNIERES
Suppléant	M. Joël LAUNAY	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	M. Albert MECHINEAU	MONNIERES
Titulaire	<b>M. Albert MECHINEAU</b>	MONNIERES	Titulaire	<b>Mme Lydie CHARRIER</b>	REMOUILLE
Suppléant	M. Guy BLANCHARD	MONNIERES	Suppléant	M. Frédéric GADAIS	REMOUILLE
Titulaire	<b>M. André CONFOLANT</b>	REMOUILLE	Titulaire	<b>M. Jean-Pierre POIRON</b>	ST-FIACRE
Suppléant	M. Frédéric GADAIS	REMOUILLE	Titulaire	<b>M. Gilles DOUILLARD</b>	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Pascal DABIN</b>	ST-FIACRE	Titulaire	<b>M. Xavier LOQUAIS</b>	ST LUMINE
Suppléant	M. Joël BASQUIN	ST-FIACRE	Suppléant	M. Jean-René BOIDRON	ST LUMINE
Titulaire	<b>M. Denis THIBAUD</b>	ST HILAIRE	Titulaire	<b>Mme Nelly BACHELIER</b>	VIEILLEVIGNE
Suppléant	M. Gilles DOUILLARD	ST HILAIRE	Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE
Titulaire	<b>Mme Anne-Marie PENEAU</b>	ST LUMINE			
Suppléant	M. Jean-Pierre LEROY	ST LUMINE			
Titulaire	<b>M. Martial RICHARD</b>	VIEILLEVIGNE			
Suppléant	M. Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE			
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE			



### Désignation des délégués dans les commissions de travail

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			ENVIRONNEMENT - DECHETS		
Vice-Président M. Jean-Pierre BOUILLANT Conseillers communautaires délégués M. Fabient DECOURT, M. Benoist PAYEN et Mme Stéphanie SOURISSEAU			Vice-Président M. Gérard ESNAULT		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	<b>M. Jean-Guy CORNU</b>	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>Mme Danielle PICAUD</b>	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	<b>M. Damien PAQUEREAU</b>	BOUSSAY	Suppléant	M. Jacques NUAUD	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	M. Sébastien CHAMBAGNE	BOUSSAY	Titulaire	<b>M. Gérard ESNAULT</b>	BOUSSAY
Titulaire	<b>M. Jean-Michel BOUSSONNIERE</b>	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	M. Claude JAFFROT	BOUSSAY
Suppléant	M. Jean-Paul LOYER	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	<b>Mme Viviane HERMON</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	<b>M. Benoist PAYEN</b>	CLISSON	Suppléant	Mme Lysiane DEGOSSE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	M. Cyrille PAQUEREAU	CLISSON	Titulaire	<b>M. Philippe BRETAUDEAU</b>	CLISSON
Titulaire	<b>M. Georges PIFFETEAU</b>	GETIGNE	Suppléant	M. Olivier JEHANNO	CLISSON
Suppléant	Mme Carine SARTORI	GETIGNE	Titulaire	<b>M. Joël CHAILLOU</b>	GETIGNE
Titulaire	<b>M. Claude CESBRON</b>	GORGES	Suppléant	Mme Françoise LEBOSIS	GETIGNE
Suppléant	M. Thierry BOG	GORGES	Titulaire	<b>Mme Michelle BROSSET</b>	GORGES
Titulaire	<b>M. Fabien DECOURT</b>	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	M. Ludovic SICARD	GORGES
Suppléant	Mme Létitia MARCHAIS	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	<b>Mme Suzanne DESFORGES</b>	HAUTE-GOULAIN
VP	<b>M. Jean-Pierre BOUILLANT</b>	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	M. Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	<b>M. Vincent MAGRE</b>	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	<b>M. Benoît TEILLET</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	M. Florent BILLAUD	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Mme Isabelle BROHAN	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	<b>M. Gérard PERRAUD</b>	LA PLANCHE	Titulaire	<b>Mme Danielle ALLAIN</b>	LA PLANCHE
Titulaire	<b>Mme Stéphanie SOURISSEAU</b>	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Mme Claudine COUGNAUX-ORIEUX	LA PLANCHE
Suppléant	Mme Graziella CHAUVET	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	<b>M. Claude HERVE</b>	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	<b>M. Benoît COUTEAU</b>	MONNIERES	Suppléant	Mme Isabelle NAUDOT	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	M. Michel DELHOMMEAU	MONNIERES	Titulaire	<b>Mme Blandine PERTHUY</b>	MONNIERES
Titulaire	<b>M. Franck SIBILEAU</b>	REMOUILLE	Suppléant	Mme Céline GRUAU	MONNIERES
Suppléant	M. Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Titulaire	<b>Mme Sonia BERNABE</b>	REMOUILLE
Titulaire	<b>M. Joël BASQUIN</b>	ST-FIACRE	Suppléant	M. Frédéric GADAIS	REMOUILLE
Titulaire	<b>M. Denis THIBAUD</b>	ST HILAIRE	Titulaire	<b>Mme Danièle GADAIS</b>	ST-FIACRE
Suppléant	M. Régis HAMY	ST HILAIRE	Titulaire	<b>M. Régis HAMY</b>	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Bernard MAILLARD</b>	ST LUMINE	Suppléant	M. Fabien MANDIN	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Raphaël BARRE</b>	VIEILLEVIGNE	Titulaire	<b>M. Xavier LOQUAIS</b>	ST LUMINE
Suppléant	M. Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Mme Anne-Marie PENEAU	ST LUMINE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE	Titulaire	<b>Mme Catherine BROCHARD</b>	VIEILLEVIGNE
			Suppléant	Mme Nelly BACHELIER	VIEILLEVIGNE
			Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

FINANCES - GESTION - MUTUALISATION - PROSPECTIVE			HABITAT - URBANISME		
Vices-Présidents MM François GUILLOT et Joël BASQUIN			Vice-Présidente Mme Marcelle CHAPEAU		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	<b>M. Jean-Luc ALAPLANTIVE</b>	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>Mme Marielle JEANNEAU</b>	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	M. Jean-Guy CORNU	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>Mme Véronique NEAU-REDOIS</b>	BOUSSAY
Titulaire	<b>Mme Véronique NEAU-REDOIS</b>	BOUSSAY	Suppléant	M. Casimir KALINKA	BOUSSAY
Suppléant	M. Ludovic LOISEAU	BOUSSAY	Titulaire	<b>Mme Jacqueline LEVESQUE</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	<b>M. Jean-Michel BOUSSONNIERE</b>	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	M. Christophe PRUD'HOMME	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Mme Jacqueline LEVESQUE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	<b>M. Bernard BELLANGER</b>	CLISSON
Titulaire	<b>M. Antoine CATANANTI</b>	CLISSON	Suppléant	M. Xavier BONNET	CLISSON
Suppléant	M. Jacques SAUVION	CLISSON	Titulaire	<b>M. Georges PIFFETEAU</b>	GETIGNE
VP	<b>M. François GUILLOT</b>	GETIGNE	Suppléant	Mme Marie-Paule COUPRIE	GETIGNE
Titulaire	<b>Mme Laurence VALTON</b>	GETIGNE	Titulaire	<b>M. Claude CESBRON</b>	GORGES
Titulaire	<b>M. Didier MEYER</b>	GORGES	Suppléant	M. Patrice LECHAPPE	GORGES
Suppléant	Mme Gaëlle DOUILLARD	GORGES	VP	<b>Mme Marcelle CHAPEAU</b>	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	<b>Mme Suzanne DESFORGES</b>	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	<b>M. Bruno COCHARD</b>	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	M. Franck BRIDOUX	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Mme Josette SCOUARNEC	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	<b>M. Florent BILLAUD</b>	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	<b>M. Cyrille PENARD</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Mme Magalie DURAND	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	M. Marcel COUSIN	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	<b>Mme Séverine JOLY-PIVETEAU</b>	LA PLANCHE	Titulaire	<b>M. Gérard PERRAUD</b>	LA PLANCHE
Titulaire	<b>M. Pascal BROCHARD</b>	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	<b>M. Aymar RIVALLIN</b>	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	M. Guillaume HAULBERT	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	M. Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	<b>Mme Isabelle COUTEAU</b>	MONNIERES	Titulaire	<b>M. Pascal BOUTON</b>	MONNIERES
Suppléant	Mme Nelly DELORT	MONNIERES	Suppléant	M. Michel DELHOMMEAU	MONNIERES
Titulaire	<b>M. Jean-Yves LE ROUX</b>	REMOUILLE	Titulaire	<b>M. Daniel DURAND</b>	REMOUILLE
Suppléant	M. Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Mme Josette BOUSSONNIERE	REMOUILLE
Titulaire	<b>M. Joël BASQUIN</b>	ST-FIACRE	Titulaire	<b>M. Pascal DABIN</b>	ST-FIACRE
Titulaire	<b>M. Denis THIBAUD</b>	ST HILAIRE	Titulaire	<b>Mme Martine LEGEAI</b>	ST HILAIRE
Suppléant	Mme Martine LEGEAI	ST HILAIRE	Suppléant	M. Régis HAMY	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Christian CHATELLIER</b>	ST LUMINE	Titulaire	<b>Mme Cécile MUSSINI</b>	ST LUMINE
Suppléant	Mme Janik RIVIERE	ST LUMINE	Suppléant	M. Jean-Pierre LEROY	ST LUMINE
Titulaire	<b>Mme Catherine MORCEL</b>	VIEILLEVIGNE	Titulaire	<b>M. Daniel BONNET</b>	VIEILLEVIGNE
Suppléant	M. Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Mme Vanessa BROCHARD	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE	Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

## Désignation des délégués dans les commissions de travail

JEUNESSE			PETITE ENFANCE - ENFANCE		
Vice-Président M. Jean-Paul RICHARD Conseiller communautaire délégué M. Patrick PICARD			Vice-Présidente Mme Janik RIVIERE Conseiller communautaire délégué M. Jean-Claude DOLLET		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	<b>M. Jérôme GILBERT</b>	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>Mme Stéphanie ROULEAU</b>	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Mme Clémence NAULEAU	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	<b>Mme Maude SOULLARD</b>	BOUSSAY
Titulaire	<b>Mme Michelle GUERIN</b>	BOUSSAY	Suppléant	Mme Anne MAOULIDA	BOUSSAY
Suppléant	Mme Manuella LEFORT	BOUSSAY	Titulaire	<b>M. Alain BLAISE</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	<b>M. Alain BLAISE</b>	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Mme Lysiane DEGOSSE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Mme Laurence LEHUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	<b>Mme Véronique JOUSSET</b>	CLISSON
Titulaire	<b>Mme Alexia PIROIS</b>	CLISSON	Suppléant	Mme Françoise CLENET-GRENON	CLISSON
Suppléant	M. Laurent OUVARD	CLISSON	Titulaire	<b>M. Michel PICHÉRI</b>	GETIGNE
Titulaire	<b>Mme Karine GUIMBRETIERE</b>	GETIGNE	Suppléant	Mme Claudine JAMIN	GETIGNE
Suppléant	M. Michel PICHÉRI	GETIGNE	Titulaire	<b>Mme Séverine PROTOIS-MENU</b>	GORGES
Titulaire	<b>Mme Raymonde NEAU</b>	GORGES	Suppléant	Mme Sylvie TESSARD	GORGES
Suppléant	Mme Isabelle DEFONTAINE	GORGES	Titulaire	<b>M. Fabrice CUCHOT</b>	HAUTE-GOULAINÉ
Titulaire	<b>Mme Claudine LAUNAY</b>	HAUTE-GOULAINÉ	Suppléant	Mme Chrystel HARDY	HAUTE-GOULAINÉ
Suppléant	M. Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAINÉ	CCD	<b>M. Jean-Claude DOLLET</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	<b>M. Alain MENET</b>	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	<b>Mme Isabelle CIVEL</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	M. Joël ORHON	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Mme Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
VP	<b>M. Jean-Paul RICHARD</b>	LA PLANCHE	Titulaire	<b>Mme Laurence DOUCHEZ</b>	LA PLANCHE
Titulaire	<b>M. Alban GOIFFON</b>	LA PLANCHE	Titulaire	<b>Mme Nathalie BRANGER</b>	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	<b>Mme Claire BRANGER</b>	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Mme Estelle FAVREAU	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Mme Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	<b>Mme Marie-Jeanne CAILLE</b>	MONNIERES
Titulaire	<b>Mme Isabelle COUTEAU</b>	MONNIERES	Suppléant	Mme Sophie RICHARD	MONNIERES
Suppléant	M. Rodolphe BORRE	MONNIERES	Titulaire	<b>Mme Lydie CHARRIER</b>	REMOUILLE
Titulaire	<b>Mme Sandrine BOUZON</b>	REMOUILLE	Suppléant	Mme Nadine HUVELIN	REMOUILLE
Suppléant	M. Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Titulaire	<b>Mme Anne BASSOMPIERRE</b>	ST-FIACRE
Titulaire	<b>Mme Christine COINTEPAS</b>	ST-FIACRE	Suppléant	Mme Patricia SERVEL	ST-FIACRE
Titulaire	<b>Mme Francine BEAUVINEAU</b>	ST HILAIRE	Titulaire	<b>Mme Julie EPAUD</b>	ST HILAIRE
Suppléant	Mme Céline RICHARD	ST HILAIRE	Suppléant	Mme Francine BEAUVINEAU	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Patrick PICARD</b>	ST LUMINE	VP	<b>Mme Janik RIVIERE</b>	ST LUMINE
Suppléant	Mme Virginie TALET	ST LUMINE	Titulaire	<b>Mme Valérie DRAN</b>	ST LUMINE
Titulaire	<b>M. Christian JABIER</b>	VIEILLEVIGNE	Suppléant	M. Xavier GUILLOU	ST LUMINE
Suppléant	Mme Sylvie COGREL	VIEILLEVIGNE	Titulaire	<b>M. Christian JABIER</b>	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Mme Solène MOUILLARD	VIEILLEVIGNE
			Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

VOIRIE - RESEAUX DIVERS		
Vice-Président M. Claude CESBRON		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	<b>M. Guy GIRARD</b>	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	M. Louis BOUCHAUD	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	<b>M. Gilles BATAILLE</b>	BOUSSAY
Titulaire	<b>M. Jean-Luc BILLET</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	M. Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	<b>Mme Brigitte REMOUE</b>	CLISSON
Suppléant	M. Philippe BRETAEU	CLISSON
Titulaire	<b>M. Michel SORIN</b>	GETIGNE
VP	<b>M. Claude CESBRON</b>	GORGES
Titulaire	<b>M. Patrice LECHAPPE</b>	GORGES
Suppléant	M. Jean-Marc GUIBERT	GORGES
Titulaire	<b>M. Philippe BACOU</b>	HAUTE-GOULAINÉ
Suppléant	M. Serge RENAUD	HAUTE-GOULAINÉ
Titulaire	<b>M. Michel RIPOCHE</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	M. Dominique GIRARD	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	<b>M. Bernard HERVOUET</b>	LA PLANCHE
Titulaire	<b>M. Romain PASQUINI</b>	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	M. Thierry ERRARD	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	<b>M. Pascal LAURENT</b>	MONNIERES
Suppléant	M. Guy BLANCHARD	MONNIERES
Titulaire	<b>Mme Magali BONNET-AMELINE</b>	REMOUILLE
Suppléant	M. André CONFOLANT	REMOUILLE
Titulaire	<b>M. Nicolas DEROCHÉ</b>	ST-FIACRE
Titulaire	<b>M. Fabien MANDIN</b>	ST HILAIRE
Suppléant	M. Georges GUIOULLIER	ST HILAIRE
Titulaire	<b>M. Bernard MAILLARD</b>	ST LUMINE
Titulaire	<b>M. Martial RICHARD</b>	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

**Désignation des délégués dans les commissions de travail**

<b>TOURISME - CULTURE</b>		
<b>Vice-Président M. Aymar RIVALLIN</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>NOM des DELEGUES</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>Titulaire</b>	<b>M. Philippe JUVIN</b>	AIGREFEUILLE S/M
<b>Titulaire</b>	<b>M. Christian MENARD</b>	AIGREFEUILLE S/M
<b>Titulaire</b>	<b>M. Daniel TALLON</b>	BOUSSAY
<b>Titulaire</b>	<b>M. Sébastien CHAMBAGNE</b>	BOUSSAY
Suppléant	Casimir KALINKA	BOUSSAY
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Valérie LECORNET</b>	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	M. Roger TUAL	CHÂTEAU-THEBAUD
<b>Titulaire</b>	<b>M. Benoist PAYEN</b>	CLISSON
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Dorothée BUTRUILLE</b>	CLISSON
Suppléant	M. Christian PEULVEY	CLISSON
Suppléant	M. Vincent CORBES	CLISSON
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Chantal AUDRAIN</b>	GETIGNE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Carine SARTORI</b>	GETIGNE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Claire MANDIN</b>	GORGES
Suppléant	Mme Marie GAILLARD	GORGES
Suppléant	M. Didier MEYER	GORGES
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Pascale JULIENNE</b>	HAUTE-GOULAIN
<b>Titulaire</b>	<b>M. Serge RENAUD</b>	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Mme Frédérique BIRONNEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Mme Isabelle AUDRAIN	HAUTE-GOULAIN
<b>CCD</b>	<b>Mme Agnès PARAGOT</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Sabine AUDRAIN</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Laure DEBOULLE</b>	LA HAYE-FOUASSIERE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Catherine LEVALET</b>	LA PLANCHE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Danielle ALLAIN</b>	LA PLANCHE
Suppléant	Mme Christine CAVALIER	LA PLANCHE
<b>Titulaire</b>	<b>M. Aymar RIVALLIN</b>	MAISDON S/SEVRE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Stéphanie SOURISSEAU</b>	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	M. Claude HERVE	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	M. Joël LAUNAY	MAISDON S/SEVRE
<b>Titulaire</b>	<b>M. Philippe CHENEAU</b>	MONNIERES
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Sophie RICHARD</b>	MONNIERES
Suppléant	M. Albert MECHINEAU	MONNIERES
Suppléant	M. Pascal BOUTON	MONNIERES
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Sandrine TEISSEDE</b>	REMOUILLE
Suppléant	Mme Josette BOUSSONNIERE	REMOUILLE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Danièle GADAIS</b>	ST-FIACRE
Suppléant	M. Joël BASQUIN	ST-FIACRE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Sylvaine ALBERT</b>	ST HILAIRE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Ludivine CHATELLIER</b>	ST HILAIRE
Suppléant	Mme Hélène CLENET	ST HILAIRE
<b>Titulaire</b>	<b>M. Patrick PICARD</b>	ST LUMINE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Virginie TALET</b>	ST LUMINE
Suppléant	M. Xavier LOQUAIS	ST LUMINE
Suppléant	Mme Véronique DEMAY	ST LUMINE
<b>Titulaire</b>	<b>M. Patrice DOUAY</b>	VIEILLEVIGNE
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Catherine BROCHARD</b>	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Mme Isabelle CHANTRY	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE



### Désignation des délégués dans les groupe de travail

<b>PATRIMOINE</b>		
<b>Vice-Président M. Jean-Paul LOYER</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>NOM des DELEGUES</b>	<b>COMMUNE</b>
Elu	M. Philippe JUVIN	AIGREFEUILLE S/M
Elu	M. Sébastien CHAMBRAGNE	BOUSSAY
Elu	M. Jean-Paul LOYER	CHÂTEAU-THEBAUD
Elu	M. Jean-Michel BUSSON	CLISSON
Elu	M. Michel SORIN	GETIGNE
Elu	M. Michel POIRON	GORGES
Elu	Mme Christelle CLAEYMAN	GORGES
Elu	M. Serge RENAUD	HAUTE-GOULAIN
Elu	M. Jean-Pierre BOUILLANT	LA HAYE-FOUASSIERE
Elu	M. Joël ROY	LA PLANCHE
Elu	M. Thierry ERRARD	MAISDON S/SEVRE
Elu	Mme Marie-Thérèse LAINE	MONNIERES
Elu	Mme Josette BOUSSONNIERE	REMOUILLE
Elu	M. Régis DAVID	REMOUILLE
Elu	M. Georges GUIOULLIER	ST HILAIRE
Elu	M. Jean-Pierre LEROY	ST LUMINE
Elu	M. Xavier LOQUAIS	ST LUMINE
Elu	M. Michel BATARD	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

<b>PISCINE</b>		
<b>Vice-Présidente Mme Martine LEGEAI</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>NOM des DELEGUES</b>	<b>COMMUNE</b>
Elu	Mme Corinne HERVOUET	AIGREFEUILLE S/M
Elu	Mme Laurence LIMON-DUPARCMEUR	AIGREFEUILLE S/M
Elu	Mme Gaëlle GIRARDEAU	BOUSSAY
Elu	Mme Manuella LEFORT	BOUSSAY
Elu	Mme Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD
Elu	Mme Marine SAHRAOUI	CHÂTEAU-THEBAUD
Elu	Mme Brigitte REMOUE	CLISSON
Elu	M. Nicolas COUSSEAU	CLISSON
Elu	M. Anthony BIROT	GETIGNE
Elu	M. Michel POIRON	GORGES
Elu	M. Hugues VEILHAN	GORGES
Elu	M. Dominique GIRARD	LA HAYE-FOUASSIERE
Elu	M. Alban GOIFFON	LA PLANCHE
Elu	M. Dominique SOULARD	MAISDON S/SEVRE
Elu	Mme Françoise MENARD	MONNIERES
Elu	Mme Laurence BLANCHARD	MONNIERES
Elu	M. Régis DAVID	REMOUILLE
Elu	Mme Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Elu	M. Romain RICHARD	ST HILAIRE
Elu	M. Fabien MANDIN	ST HILAIRE
Elu	Mme Karen BIZIEN	ST LUMINE
Elu	Mme Christelle PIAU	ST LUMINE
Elu	M. Jean-Michel CARTRON	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

<b>SIG - OBSERVATOIRE</b>		
<b>Vice-Président M. Jérôme LETOURNEAU</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>NOM des DELEGUES</b>	<b>COMMUNE</b>
Elu	Mme Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M
Elu	M. Daniel TALLON	BOUSSAY
Elu	Mme Jacqueline LEVESQUE	CHÂTEAU-THEBAUD
Elu	Mme Catherine CORMERAIS	CLISSON
Elu	Mme Karine GUIMBRETIERE	GETIGNE
Elu	M. Denis PABOU	GORGES
Elu	M. Michel POIRON	GORGES
Elu	M. Laurent MANDIN	HAUTE-GOULAIN
Elu	M. Marcel COUSIN	LA HAYE-FOUASSIERE
Elu	M. Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE
Elu	M. Pascal BOUTON	MONNIERES
Elu	M. Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE
Elu	M. Daniel DURAND	REMOUILLE
Elu	M. Fabien MANDIN	ST HILAIRE
Elu	M. Jean-René BOIDRON	ST LUMINE
Elu	M. Damien MECHINEAU	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

<b>INFORMATIQUE - NUMERIQUE</b>		
<b>Vice-Président M. Jérôme LETOURNEAU</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>NOM des DELEGUES</b>	<b>COMMUNE</b>
Elu	M. Bulent BOY	AIGREFEUILLE S/M
Elu	M. Casimir KALINKA	BOUSSAY
Elu	M. Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Elu	Mme Carine MOLLAT	CHÂTEAU-THEBAUD
Elu	Mme Catherine CORMERAIS	CLISSON
Elu	Mme Alix ROUYRRE	GETIGNE
Elu	Mme Carine SARTORI	GETIGNE
Elu	M. Michel POIRON	GORGES
Elu	M. Didier MEYER	GORGES
Elu	M. Laurent MANDIN	HAUTE-GOULAIN
Elu	M. Florent BILLAUD	LA HAYE-FOUASSIERE
Elu	M. Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Elu	Mme Gwladys BRANGER	MONNIERES
Elu	M. Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE
Elu	M. Benoit BOUCHER	REMOUILLE
Elu	M. Jean-René BOIDRON	ST LUMINE
Elu	M. Vincent DE VAUCRESSON	VIEILLEVIGNE
Membre de droit	Mme Nelly SORIN - Présidente	VIEILLEVIGNE

